



Nouveaux formulaires de demandes de permis

Webinaire – 19 septembre 2025



Union des Villes
et Communes
de Wallonie asbl

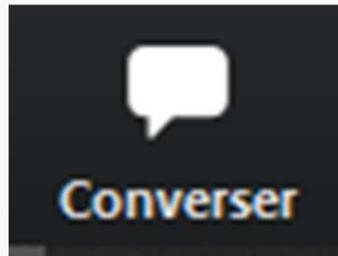


Wallonie

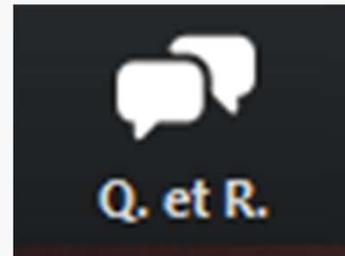
Nouveaux formulaires de demandes de permis – Septembre 2025

Quelques consignes pour débuter...

01 **Converser/chat**
Signaler un problème **technique**
→ **Modérateur**



02 **Q. et R.**
Poser une question liée aux **contenus**
→ **Conférenciers**



Vos questions seront traitées par nos experts dans la suite du webinaire. Les réponses vous seront transmises ultérieurement.

Menu de la séance

1	Présentation des nouveaux formulaires et des outils d'aide Par Leslie Devaux, Agnès Legros et Allyson Marek, Attachées, SPW Territoire
2	Mot de conclusion Par le Vice-Président et Ministre en charge du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, Wallonie

01

Présentation des nouveaux formulaires et des outils d'aide

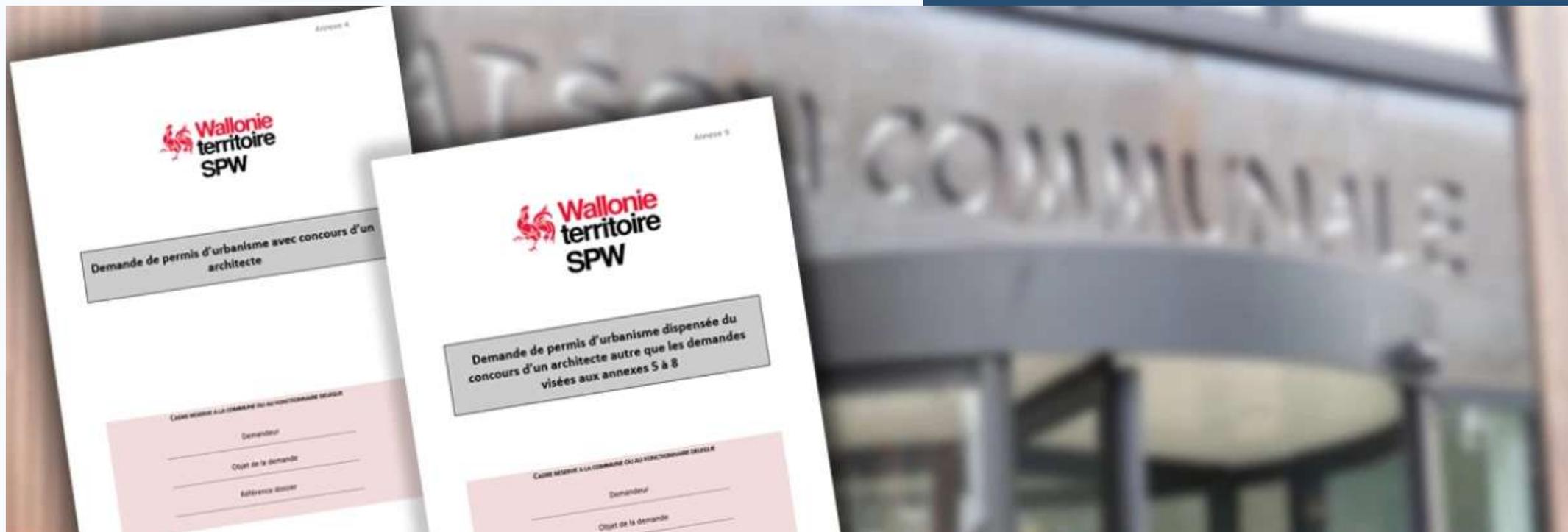
Leslie Devaux, Agnès Legros et Allyson Marek

Attachées, SPW Territoire

Webinaire du 19 septembre 2025

Orateurs : Agnès Legros , Allyson Marek et Leslie Devaux (SPW Territoire)

MODIFICATIONS DU CADRE NORMATIF CoDT Formulaires de demande de permis d'urbanisme



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME EN WALLONIE

PLAN DE L'EXPOSÉ

Introduction

I. Origines de la réforme

II. Synthèse des modifications apportées

III. Présentation(live)des nouveaux formulaires

IV. Conclusion

Introduction:

Objectif visé → Présentation en direct des formulaires.

Pas de séance de Questions-Réponses → Construction d'un FAQ sur le site du SPW
Territoire.



I. Origines de la réforme

Le 25 avril 2024, le Gouvernement wallon décide d'apporter des modifications à la partie réglementaire du Code du Développement Territorial.

De nouveaux formulaires de demandeur de permis sont présentés aux acteurs de l'urbanisme en Wallonie pour une entrée en vigueur au 1^{er} août 2024.

Le 23 juillet 2024, le Gouvernement wallon décide de **reporter** l'entrée en vigueur d'une partie de ces nouveaux formulaires.

Suite à plusieurs réunions de travail en présence des principaux acteurs de l'urbanisme (Task-force), le Gouvernement wallon propose la modification de la partie réglementaire du Code du Développement Territorial.

Dans un souci de simplification administrative, le Gouvernement wallon propose la modification et l'abrogation de certaines annexes relatives aux demandes de permis d'urbanisme.

L'entrée en vigueur des nouveaux formulaires présentés dans le cadre de cette information est prévue au 1^{er} octobre 2025.



II. Synthèse des modifications apportées

Quels sont les principales modifications apportées?

- Simplification administrative :

Les formulaires 4,5/1,9,10 et 15 ont été revu dans leur intégralités, les adaptations proposées ont permis de rassembler dans un formulaire les informations spécifiques reprises dans les autres formulaires de demande. Ces modifications entraînent la suppression des formulaires 5,6,7,8 et 11.

L'objectif poursuivi est de rentrer un seul formulaire par demande de permis. Une seul exception subsiste → les permis commerciaux, qui, pour des travaux nécessitant le travail d'un architecte, devront être rentrés au moyen du formulaire annexe 4 (permis architecte) et annexe 5 (permis commerciaux).

- **Artificialisation:**

La lutte contre l'étalement urbain reste un enjeu majeur en matière d'urbanisme. Les données relatives à l'artificialisation doivent pouvoir être collectées via les formulaires de demandes de permis.

Dans un souci de simplification, le volet optimisation spatiale n'est désormais à compléter que pour le formulaire de demande de permis avec concours d'un architecte (annexe 4). Ce volet n'apparaît plus dans les autres formulaires. Les données à remplir ont également été simplifiées.

- **Visa:**

Suite à la demande de l'Ordre des architectes, la présence du VISA a été rajoutée aux formulaires nécessitant le concours d'un architecte.

- **Check List:**

Les formulaires de demandes de permis ont été revus dans leur structure pour ressembler d'avantage à une Check List avec des éléments à cocher et/ou à expliquer.

L'objectif poursuivi est de simplifier leur utilisation mais surtout de garantir une bonne analyse des informations et documents nécessaires à la complétude d'une demande de permis.

Les formulaires ont également été réfléchis pour permettre une dématérialisation des demandes de permis dans le futur.

- **Liste des documents et plans à joindre:**

Désormais, la liste des documents à joindre et des plans sera également présentée sous la forme d'une check-list. Elle permet une meilleure lisibilité.

Le nombre d'exemplaires minimum à fournir sera indiqué en regard de chaque document et ce dans un souci de complétude pour l'analyse de la demande de permis par les autorités administratives, certaines échelles ont également été revues pour les plans.

- **Aide au remplissage:**

Un guide d'utilisation appelé "aide au remplissage" sera créé et mis en ligne sur le site du SPW Territoire.

Ce guide permettra aux utilisateurs des formulaires de trouver des aides au remplissage des formulaires (renvoi direct vers les site internet pour trouver les informations, explications détaillées de ce qui est attendu etc ...).

Ce guide sera régulièrement mis à jour par l'administration du SPW territoire en fonction des retours du terrain.

- **FAQ:**

Toutes les questions posées relatives à l'utilisation des formulaires feront l'objet d'un FAQ mis à jour sur le site du SPW territoire.

III. Présentation en direct des nouveaux formulaires





IV. Conclusions

Entrée en vigueur des nouveaux formulaires prévue le **1er octobre 2025**.

Une aide au remplissage sera mise en ligne sur le site du SPW Territoire.

Les questions relatives à l'utilisation des formulaires ainsi qu'à cette présentation sont à posées via l'adresse mail : recours.territoire@spw.wallonie.be.

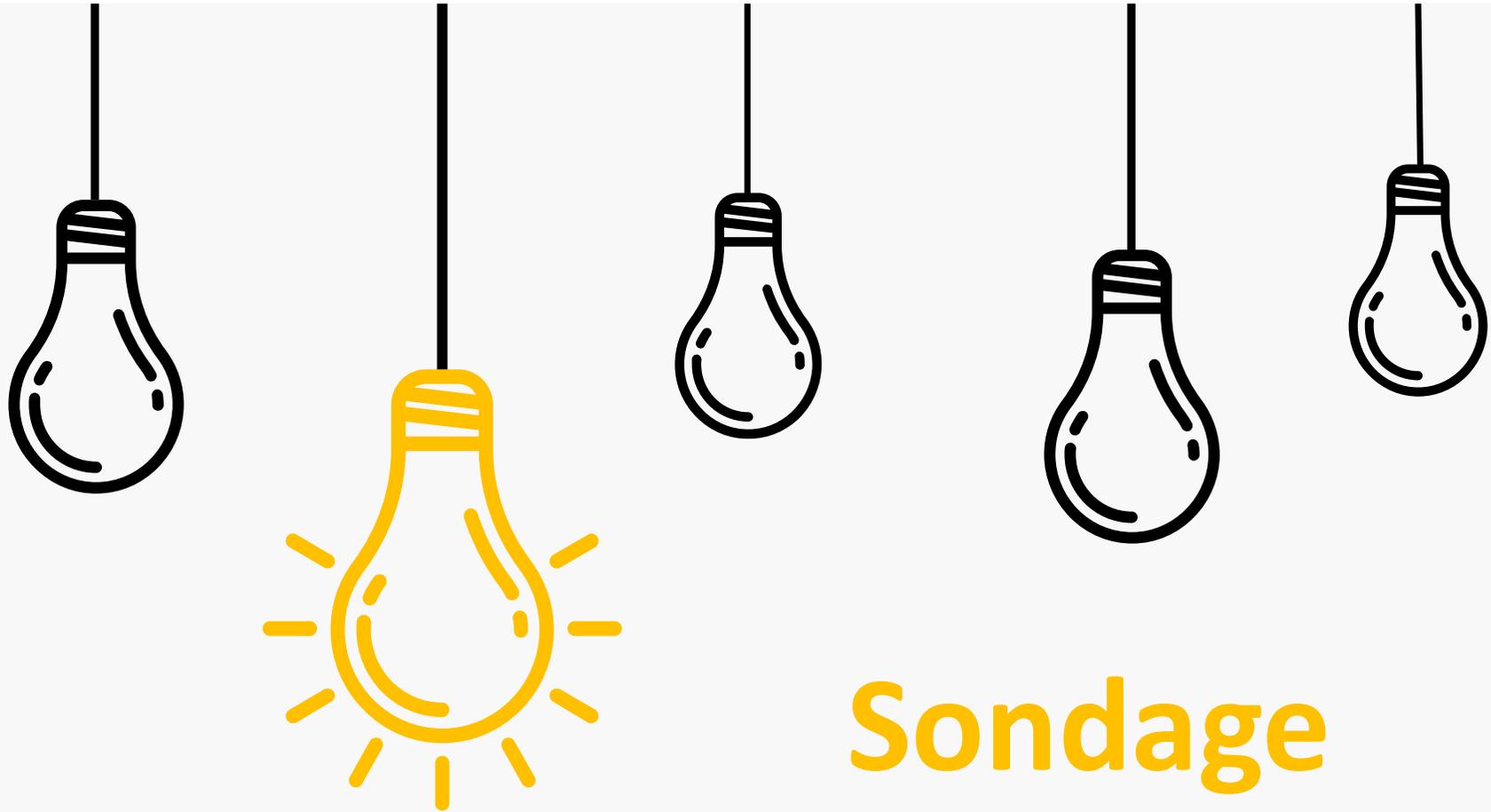
Les questions seront centralisées et les réponses seront mises en ligne sur le site du SPW Territoire sous forme de FAQ dès le 22 septembre 2025 et alimentées en fur et à mesure sur le site.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

Mot de conclusion

Vice-Président et Ministre en charge du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, Wallonie



Sondage

Qu'avez-vous pensé de ce webinaire ?

En conclusion et... pour aller plus loin



Le support de formation	Plateforme eCampus de l'UVCW
Les replays de nos webinaires	https://www.uvcw.be/formations/webinaires
L'espace "Aménagement du territoire" sur uvcw.be	https://www.uvcw.be/amenagement-territoire/accueil
Assistance-conseil de l'équipe de l'UVCW	https://www.uvcw.be/staff/#filter=.amenagement-territoire Nos conseillers sont au service exclusif des membres de l'UVCW: <ul style="list-style-type: none">• Par téléphone (<u>uniquement</u> entre 9h00 et 12h30)• Ou par courriel
Les formations "Aménagement du territoire"	https://www.uvcw.be/formations/list/amenagement-territoire

Merci pour votre participation !

Nous revenons vers vous pour...

Vous permettre de revoir le webinaire



À bientôt !